



Poste inférieur à mes compétences et non conforme à mon contrat

Par nad1975, le 13/04/2014 à 12:23

Bonjour,

Je suis rentrée dans une grande entreprise de transit export import en 2003 en tant qu' Agent de transit export "service aéronautique". En 2007 on m'a mis au sein de l'équipe du CUSTOMER SERVICE. J' ai alors demandé à ce qu'un avenant soit fait à mon contrat pour ce changement de poste car il était de niveau supérieur donc le salaire de base devait être plus élevé,mais mon patron m'a dit que la dénomination du poste n'existait pas alors que les fiches de paie de tout mes collègues dans l'équipe référaient bien poste occupé: CUSTOMER SERVICE. On m'a demandé de passer de 35h/semaine sur 4 jour à 37h/semaine sur 5 jour pour mon changement de niveau (je suis passé d'agent de transit à Agent de transit qualifié! Je suis restée à ce poste pendant 2 ans sans pouvoir obtenir la régularisation de mon contrat de travail. Au bout de 2 ans, donc en 2009 on m'a de nouveau changé de poste et on m'a remis au poste d'agent de transit en me disant qu'un client s'était plaint de moi. Je n'ai rien pu faire car mon contrat n'avait pas été régulariser et je me suis rapprochée du client en colère afin de m'excuser mais ce dernier m'a dit qu'il n'avait jamais demandé mon éviction. En 2010, un appel à candidature interne a été lancé:le poste à pourvoir était celui de Customer service en implan dans les bureaux du client. Je me suis donc proposée et j'ai été retenue. C'est une incohérence de leur part car j'allais traiter avec le client mécontent de moi...J'ai pris ce poste en Novembre 2010, puis en Juin 2011 le contrat implan s'est arrêté et on m'a rapatrier à l'agence au sein du service commercial. J'ai fait plusieurs demandes afin qu'un avenant à mon contrat me soit donné car je voulais que mon statut soit régularisé. Je l'ai eu courant Janvier 2012, oui 2012 le mois de mes 9 ans d'ancienneté. J'ai eu une augmentation d'une trentaine d'euros Brut mais ce n'était pas dû à mon changement de statut mais à mon ancienneté... Puis en Juin 2012 on m'annonce que je vais devoir mettre en place et manager un nouveau bureau de suivi clientèle qui traitera en un temps restreint les demandes de transport urgent. J'ai accepté à la condition que mon contrat de travail soit réactualiser au niveau supérieur.Et là on m'a dit de ne pas m'inquiéter que j'allais passer Haute maitrise et que j'allais être augmenter. Fin Août mon patron me dit que mon équipe sera composée de 3 personnes et totalement novices en transport aéronautique et de plus on me dit que les personnes qui travaillerons dans ce service devront rentrer dans un système d'astreinte nuit et week end. je leur ai dit que je refusais de faire les astreintes et donc que je ne managerais et ne monterais pas ce nouveau bureau. Ils ont insister en me disant qu'ils avaient trouvé quelqu'un pour me remplacer sur les astreintes. J'ai donc pris à coeur mes nouvelles responsabilités.J'ai eu une énorme pression, il m'ont donné 6 mois pour réussir et c'est ce que j'ai fait. J'ai formé, élaborer des techniques de traitements des demandes afin que le client soit pleinement satisfait, fait les planning des équipes...J'ai fait mon boulot de manager sans être payé comme tel. Fin janvier 2013, chaque personne de mon bureau était

presque autonome et le client était très content de nos services mais on m'a convoqué pour me proposer un autre poste à développement. J'ai refusé car pour moi MON bureau du CS AOG avait encore besoin de modifications et certaines choses étaient encore en cours. Suite à mon refus, ils m'ont alors, obliger à prendre les astreintes, puis fin Avril 2013, ils m'ont demandé de quitter mon poste et m'ont mis au placard. La cause de mon éviction: le client est mécontent de toi!! C'est une blague, ils m'ont fait le coup une fois et ils recommencent. Bien évidemment, je n'ai pas eu d'augmentation ni de remerciement. (C'est un homme qui a pris ma place il avait au moment de sa prise de fonction 8 mois d'ancienneté, son frère est un grand commercial une de nos filiales) Ils me demandent de faire de l'exploitation (poste que j'ai occupé au tout début, poste sans avenir, totalement dégradant et bien en dessous de mes capacités) Aujourd'hui, ils veulent me déplacer sur le site du client (malgré mes soit disant erreurs!!) et me mettre dans un algéco qui sera lui, dans un hangar sans aucune vue sur l'extérieur, dans lequel la clim ne fonctionne pas et avec seulement 20 mn de pause par jour. Je suis claustrophobe. Ils veulent que je devienne folle je crois. Que puis je faire, l'échéance du transfère est le 1er juin. J'en ai bien sûre parlé à mon directeur qui m'a dit que je n'avait pas le choix. Je suis désespérée, le monde du transport n'est vraiment pas fait pour les femmes. Que puis je faire. Je ne vais pas leur faire le plaisir de démissionner bien sûre!

Par **P.M.**, le **13/04/2014** à **12:48**

Bonjour,

Je vous conseillerais déjà de prendre rendez-vous avec le Médecin du travail et de lui exposer les problèmes que vous avez pour essayer d'obtenir une restriction à votre aptitude et de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **nad1975**, le **14/04/2014** à **09:56**

Bonjour,

J'ai eu un RDV avec la médecine du travail en juin l'année dernière lors de mon éviction de mon poste de manager (non rémunéré à ce titre!) . Et quel RDV!! Le médecin est pourtant une femme. Elle m'a à peine écouté, elle m'a dit qu'elle connaissait très bien mes patrons et qu'elle les trouvait très ouverts et là elle m'a dit que j'avais un excès de fierté . J'ai cru rêver, j'ai fondu en larmes et j'ai quitté son cabinet... C'est ça la médecine du travail!! L'entretien a duré à peine 10 minutes. Je n'ai pas du tout envie de me tourner vers elle pour avoir une restriction. Mais que faire...Concernant les représentants du personnel, ils défendent leur intérêts avant les nôtres, j'ai beaucoup discuté avec eux mais pour le moment rien ne se passe et les syndicats dans tout ça? J'ai fait appel à eux lorsque les choses ont pris un mauvais virage, leurs conseils n'ont fait qu'empirer les choses...Je sais que ma seule solution est de partir de cette société mais j'ai des crédits à payer et si je pars je n'aurais droit à rien du tout.

Par **P.M.**, le **14/04/2014** à **11:43**

Bonjour,

Apparemment, il y a un an, cela n'avait aucun rapport avec un problème médical contrairement à celui actuel de claustrophobie et éventuellement d'absence de clim... Je ne vois pas trop comment votre situation pouvait être pire d'après vos descriptions initiales...

Il vous reste la possibilité de faire une demande de rupture conventionnelle, mais si vous avez des crédits, il est vraisemblable que l'assurance en cas de chômage ne fonctionnera pas, si vous en avez une...

Autrement, vous pourriez essayer de trouver un nouveau travail et dans ce cas de démissionner en exposant vos griefs...